**Avis de Soutenance**   
  
Madame Aliénor BOULANGER  
  
Droit – E2DSP Toulouse   
  
Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés  
  
*Restructurations sociétaires et responsabilité pénale*   
  
dirigés par Madame Corinne MASCALA   
  
Soutenance prévue le ***jeudi 14 décembre 2017*** à 14h30  
Lieu :   Université Toulouse Capitole 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 TOULOUSE   
salle des thèses   
  
**Composition du jury proposé**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Mme Corinne MASCALA |  | Université Toulouse Capitole |  | Directeur de thèse |
| M. Jean-Christophe SAINT-PAU |  | Université de Bordeaux |  | Rapporteur |
| M. Sébastien PELLE |  | Université de Pau et des pays de l'Adour |  | Rapporteur |
| M. Guillaume BEAUSSONIE |  | Université Toulouse Capitole |  | Examinateur |

|  |  |
| --- | --- |
| **Mots-clés :** | droit des sociétés, responsabilité pénale, personne morale, restructurations, |

|  |
| --- |
| **Résumé :** |
| Au cours de son existence, la société peut être amenée à se restructurer pour répondre aux besoins de son évolution. Qu’elles soient le fruit d’une volonté d’adaptation, d’extension ou la conséquence de difficultés rencontrées, les opérations réalisées sont alors susceptibles d’altérer la structure sociétaire, et partant le sort de la responsabilité pénale. L’objet de cette thèse est ainsi de mettre en évidence l’influence réciproque des restructurations sociétaires et de la responsabilité pénale. Car, force est de reconnaître que ces deux considérations s’articulent difficilement. Il est alors primordial de s’intéresser au régime pénal auquel sera soumis le sujet des restructurations, la société, et d’envisager le processus in fine, c’est-à-dire l’évolution occasionnée, là encore sous l’angle de la responsabilité pénale. L’influence de la responsabilité pénale sur les enjeux des restructurations sociétaires dès lors cernée, les incidences des restructurations sur l’engagement de la responsabilité pénale doivent être examinées. Si certaines opérations ne donnent pas lieu à remise en cause de la responsabilité pénale de la structure, d’autres peuvent au contraire se solder par son anéantissement. L’un des écueils majeurs du régime de la responsabilité pénale des personnes morales apparaît ici puisque la structure sociétaire peut échapper à la mise en œuvre de la responsabilité pénale en procédant à sa restructuration. L’ensemble de cette étude doit en conséquence conduire à des propositions pour remédier aux imperfections soulevées par les restructurations sociétaires dans la mise en œuvre de la responsabilité pénale. |
|  |